

DÉPUTÉS :

1. Ils prêtent serment et prennent leur siège, 52, 54, 58, 62, 65, etc.
2. Résolutions,—que s'il se présente une question relative à l'élection d'un député, ce dernier doit se retirer ; que si un député a été élu au moyen de la corruption, la Chambre procédera avec sévérité à l'égard de tous les inculpés ; qu'une offre d'argent ou avantage à un député pour qu'il favorise une mesure en Chambre est réputée crime et délit, 54.
3. Ortan, George Turner, non régulièrement élu pour Wellington centre, 14. Sa réélection pour le même district, 49. Il prête serment et prend son siège, 106. Il siège sans y avoir droit ; affaire renvoyée au comité des privilégiés, 129. Rapport de ce comité, 176.
4. Riel, Louis, certificat de son élection dans Provencher, 42. Amnistie conditionnelle demandée, 67. (Voir *Amnistie*.) Jugement de mise hors la loi dans l'affaire de la Reine vs. Riel ; déposé sur le bureau, 111. Lu, 118. Motion—M. Mackenzie, (Lambton) que ce jugement atteste qu'il a été mis hors la loi, 12. Amendement, par M. Plumb, 122. Amendement rejeté ; motion principale adoptée, 124. Motion par M. Mackenzie (Lambton), pour un nouveau bref, adoptée, 125.
5. Pour les raisons alléguées, M. l'Orateur ordonne au comptable de payer l'indemnité entière aux députés de l'Île du Prince-Edouard, 349.

DETTE PUBLIQUE :—Bill pour amender l'acte concernant la dette publique, 152. Renvoyé à un comité général ; rapporté ; passé, 186. Par le Sénat, 238. S. R., 366. (33 Vic., c. 4.)

DEUX-MONTAGNES :—Rapport du juge Johnson, certifiant que Wilfred Prévost, écr., n'a pas été régulièrement élu pour ce comité, 31. Duplicata du certificat d'élection de C. A. M. Globensky, écr., 157. Résolution—que tout en lui permettant de prendre son siège, la Chambre recommande que l'on exige à l'avenir la production du certificat ordinaire, 157. Il prend son siège, *ibid.* Certificat de son élection mis devant la Chambre, 165.

DEVLIN, B. :—Voir *Montréal-Centre*.

DIGBY :—Avis de vacance dans la représentation de, 40. Certificat de l'élection de l'Hon. W. B. Vail, 43. Il prend son siège, 52.

DIVORCE :—Motion,—qu'il serait préférable qu'une cour de divorce fut établie dans chaque province ; rejetée, 263.

Voir *Peterson, H. W.*